

Communiqué N°001/2022 relatif à l'observation de la phase nationale des Assises Nationales de la Refondation.

Bamako, le 06 janvier 2022 : la Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali (COCEM) a déployé quatre (04) observateurs pour suivre les travaux de la phase nationale des Assises Nationales de la Refondation (ANRs) tenus à Bamako du 27 au 30 décembre 2021.

La COCEM, prenant acte des résolutions des ANRs, exhorte les autorités de la Transition à poursuivre le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes maliennes ainsi que la CEDEAO afin de fixer un chronogramme électoral objectif permettant le retour à l'ordre constitutionnel dans un délai raisonnable.

A l'instar des phases locale et régionale l'observation de la COCEM a porté sur les points relatifs à la participation ; au déroulement des travaux ; aux conditions sécuritaires ; au respect des mesures préventives contre la COVID-19 et aux discussions et recommandations.

A l'issue de cette observation, la COCEM relève les constats spécifiques ci-après :

De la participation :

Dans l'ensemble, la COCEM a relevé la participation d'au moins 1 600 délégués venus de toutes les régions et des Maliens établis à l'extérieur. Ce nombre a largement dépassé celui fixé dans les termes de référence, soit 1000 participants.

Pour cette phase finale, la COCEM a relevé l'absence des partis du cadre d'échange à l'exception de l'ADEMA-PASJ qui avait déjà annoncé sa participation aux ANRs.

La COCEM a relevé que les participants ont été répartis en quatre (04) ateliers qui se sont partagés les treize (13) thématiques pendant trois (03) jours. La plénière a commencé dans l'après-midi de la troisième journée avant d'être poursuivie dans la matinée de la quatrième journée.

Par ailleurs, la COCEM a constaté la présence en moyenne d'une (01) femme au niveau des présidium durant les quatre jours d'atelier tel que recommandé dans les communiqués de la COCEM durant les phases locale¹ et régionale².

Cependant, elle a relevé l'absence des jeunes et des personnes vivant avec handicap au niveau des présidium.

¹ <https://cocem.ml/wp-content/uploads/2021/12/COCEM-COMMUNIQUE-ANR-DANS-LES-CERCLES.pdf>

² <https://cocem.ml/wp-content/uploads/2021/12/COCEM-COMMUNIQUE-ANRS-DANS-LES-REGIONS.pdf>

Du démarrage des travaux

Les travaux ont démarré entre 12 heures et 12 heures 30 minutes le premier jour après la cérémonie d'ouverture.

Les travaux des ateliers ont été suspendus entre 18 heures 30 et 20 heures 30 et ont repris à 10 heures les jours suivants.

La fin des travaux des ANRs a été sanctionnée par une cérémonie de clôture.

Les participants ont reçu un Kit contenant les Termes de référence des ANRs, un badge et deux cartes d'invitation.

Durant les travaux, d'autres documents notamment la *“synthèse des recommandations régionales”* et un document de contribution du Comité Stratégique du M5-RFP ont été distribués aux participants.

La COCEM a aussi noté que durant la cérémonie de clôture, deux documents intitulés respectivement *“Note succincte sur la préparation d'un atelier regroupant le Gouvernement et le Comité de suivi-&-évaluation sur la feuille de route de la refondation”* et *“réflexion sur les instruments de financement pluri phase de développement et de mécanisme de suivi évaluation par la revue des programmes/revue des dépenses”* ont été partagés avec les participants.

En revanche, la COCEM a noté que les documents relatifs aux communications sur les différentes thématiques faites par les Experts commis à cet effet n'ont pas été partagés avec les participants.

Des conditions sécuritaires

La COCEM a noté la présence des forces de Défense et de Sécurité dans l'enceinte du CICB ainsi que dans toutes les salles où se sont tenus les travaux des ANRs.

Du respect des mesures préventives contre la COVID-19

Contrairement aux phases locale, cercle et régionale, la COCEM a relevé que des mesures préventives contre la pandémie à COVID-19 ont été plus respectées durant la phase nationale.

Les gels hydroalcooliques étaient disponibles à l'entrée et dans toutes les salles où ont lieu les travaux. Le port du masque était obligatoire à l'entrée du centre.

Un dispositif composé des agents de santé était sur place pour la vaccination des participants qui le souhaitaient.

Cependant, dans les salles, certains participants n'ont pas respecté le port du masque et la distanciation physique n'a été observée dans aucune des salles.

Des discussions et recommandations

Conformément aux termes de référence, la facilitation des travaux était assurée par les membres du Panel des Hautes Personnalités.

La COCEM a aussi relevé que les discussions dans les différents ateliers étaient largement conduites en Français.

Toutefois, dans la salle 2, les langues Peulh et Bambara ont été utilisées par les participants durant les discussions malgré l'absence d'interprètes. La COCEM a noté que l'utilisation des langues autres que le français a été décrite par certains participants notamment dans la salle

2. La COCEM a noté que dans l'atelier 2, le Panel a autorisé les participants à débattre aussi des thématiques qui n'étaient pas inscrites dans les TDR des Assises.

La COCEM a remarqué des tensions entre les participants dans l'après-midi de la troisième journée. En effet, une trentaine de participants se sont réinscrits sur la liste pour dénoncer la non prise en compte par le rapporteur de l'atelier 1 de certaines recommandations formulées pendant les travaux.

Au total, les participants ont formulé des recommandations sous quarante (40) points.

En revanche, la COCEM a relevé qu'un certain nombre de recommandations se répètent dans le document présenté devant l'assemblée à la clôture de la cérémonie.

Par ailleurs, les recommandations formulées par les participants portaient sur l'ensemble des treize (13) thématiques retenues.

Parmi les recommandations, on peut retenir :

✓ **Des mesures politiques et institutionnelles**

La COCEM a essentiellement noté la réduction du nombre de partis politiques à travers le durcissement des conditions de leur création et de financement, la relecture de la Charte des partis politiques pour notamment interdire le nomadisme politique.

La COCEM a également relevé que les Assises ont recommandé une réaffirmation du statut de Chef de file de l'Opposition dans la Charte des partis politiques.

La recomposition du Conseil National de Transition (CNT) conformément à la Charte de la Transition a été également proposée.

Les participants ont aussi recommandé l'officialisation de l'utilisation des langues nationales dans les foras officiels.

✓ **De la Constitution du 25 Février 1992**

La COCEM a noté que les participants semblent être favorables à l'élaboration d'une nouvelle Constitution.

✓ **De la forme de l'Etat**

Les participants ont suggéré le maintien de la forme de l'Etat unitaire, républicain, décentralisé, laïc, démocratique et social.

✓ **Du régime politique**

La COCEM a relevé que les participants ont recommandé l'élaboration d'un mécanisme constitutionnel de destitution du Président de la République en cas de forfaiture ou de non-respect de son serment.

✓ **De la Gouvernance politique et électorale**

Les recommandations des participants ont porté sur l'organisation des élections municipales avant les législatives et la présidentielle. Certains étaient partagés entre les niveaux région et cercle comme circonscription électorale pour l'élection des députés, la confection d'un fichier électoral inclusif et fiable et la carte biométrique pour toutes les élections. La participation des Maliens établis à l'extérieur aux élections législatives et la mise en place d'un Conseil national des Autorités religieuses, traditionnelles et coutumières ont été également prônées.

La COCEM a également noté que la réalisation de l'audit de la Transition a été fortement recommandée par les participants.

✓ **De la durée de la Transition**

Au sujet de la durée de la Transition, les participants ont recommandé une prorogation de la Transition de six (06) mois à cinq (05) ans. Ils ont insisté sur la nécessité de réaliser les réformes institutionnelles structurantes afin de permettre des élections crédibles, équitables et transparentes.

✓ **Des questions de Défense, de la Sécurité, de la Souveraineté, de la Lutte contre le terrorisme et celles géostratégiques et géopolitiques**

La COCEM a noté que les recommandations générales des Assises ont porté sur le développement de nouveaux partenariats militaires avec des puissances militaires pour mieux défendre la souveraineté du Mali. Les participants ont également recommandé la mise en place d'un système informatique pour la mise en œuvre de la loi d'orientation et de programmation militaire par la mise en place d'un système informatique pour assurer la maîtrise des effectifs et des moyens mis à la disposition des forces de défense et de sécurité.

En outre, les participants ont recommandé le déploiement des officiers supérieurs sur le terrain et non dans les ministères.

Elles ont également soutenu la création d'un fonds spécial pour la prise en charge des femmes et des enfants des militaires tombés au front.

✓ **De la Justice et Droits de l'Homme – De la Gouvernance – De la Transition numérique – Des Médias**

Les recommandations des participants ont porté sur l'indépendance de la Justice par une séparation réelle des pouvoirs et une dépolitisation de la justice. Elles ont aussi prôné une collaboration effective et complémentaire entre la justice classique et la justice traditionnelle pour le règlement des litiges.

La COCEM a noté que les participants ont recommandé la simplification et la digitalisation de toutes les procédures administratives.

Il a aussi été question de la régulation du secteur des médias en fonction des nouveaux canaux de communication tout en préservant la liberté d'expression.

✓ **Politique étrangère – Coopération Internationale - Maliens établis à l'extérieur – Intégration**

Les Assises ont recommandé une diplomatie plus active et plus professionnelle.

✓ **Développement rural**

Les participants ont recommandé la définition du secteur Agricole comme une priorité nationale.

✓ **De l'Administration du territoire – De la réorganisation territoriale et la Détermination des circonscriptions électorales – De la Décentralisation**

La COCEM a noté que les recommandations ont porté sur l'opérationnalisation des nouvelles circonscriptions et collectivités territoriales, la relecture des textes de la décentralisation et l'effectivité des transferts de compétences, de ressources financières et humaines de l'Etat aux Collectivités Territoriales.

✓ **De la Paix, la Réconciliation et la Cohésion Sociale**

Les participants ont recommandé la relecture du document et la publication de son additif pour accélérer sa mise œuvre.

Cependant, la COCEM a noté que les Assises n'ont pas défini les aspects de la relecture de l'Accord.

✓ **Du dialogue social – des reformes sociales- de la fonction publique- de la formation-emploi des jeunes- de l'entrepreneuriat**

La COCEM a noté qu'il a été question de la réorganisation de la société civile pour plus d'autonomie et de rendement et de définir un syndicalisme constructif et apaisé. Il a été également question de la dépolitisation des nominations dans l'administration.

✓ **De l'équité et inclusion sociale**

La COCEM a noté que les participants ont prôné la participation des personnes vivant avec un handicap au Conseil Economique, Social et Culturel.

Elle a également noté que la prise en compte dans son préambule de la Convention 159 du BIT relative à la réadaptation professionnelle et à l'emploi des personnes Handicapées, l'application de l'article 18 du statut général des fonctionnaires concernant le recrutement des personnes vivant avec un handicap à titre exceptionnel, ont été recommandées.

En outre, il a été recommandé de mettre en œuvre la loi n° 2018-027 du 12 juin 2018 et de son décret d'application relatifs aux droits des personnes vivant avec un handicap, la promotion de la langue des signes pour une participation des personnes sourdes à la vie de la Nation et la traduire tous les documents importants de la Nation en braille

✓ **Des aspects politiques, règlementaires et institutionnels de la GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE**

La COCEM a noté que les participants ont recommandé la protection et la promotion de l'environnement sur le plan politique, règlementaire, juridique et institutionnel.

Par ailleurs, prenant acte des résolutions présentées par le panel, la COCEM a noté qu'un certain nombre de ses propositions ont été retenues. Il s'agit entre autres de :

- La réduction du nombre d'institutions de la République dans la Constitution ;
- La révision des compétences de la Cour constitutionnelle en matière électorale ;
- La mise en place d'un Sénat et d'une Cour des comptes ;
- L'ouverture au citoyen de la saisine de la Cour constitutionnelle ;
- La relecture du mode de désignation des membres de la Cour constitutionnelle ;
- La redevabilité des agents de l'Etat à tous les niveaux et l'élaboration des mécanismes d'interventions citoyens dans le contrôle et la gestion des affaires publiques.
- La relecture de la loi électorale ;
- La mise en place d'un organe unique indépendant de gestion des élections (AIGE) ;
- L'instauration du mode de scrutin proportionnel pour l'élection des députés...

Toutefois, consciente qu'il s'avère techniquement impossible d'organiser les élections présidentielles et législatives le 27 février 2022, la COCEM estime que la durée de prolongation de la Transition, telle que proposée par les autorités maliennes à la CEDEAO, est intenable et compromettrait le retour à l'ordre constitutionnel dans un délai raisonnable.

Par conséquent, la COCEM encourage les autorités de la Transition à dialoguer avec l'ensemble des parties prenantes maliennes ainsi que la CEDEAO afin de convenir d'un délai techniquement tenable permettant l'organisation des élections libres, transparentes et crédibles.

Recommandations générales :

Pour une meilleure prise en compte des recommandations issues des différentes phases des ANRs, la COCEM formule les recommandations ci-après :

1. Procéder au toilettage des résolutions pour supprimer les doublons ;
2. Diligenter la mise en place du Comité de suivi et d'évaluation des résolutions des Assises Nationales de la Refondation ;
3. Procéder à la publication d'un chronogramme électoral clair, réaliste et consensuel ;
4. Poursuivre le dialogue politique avec l'ensemble des parties prenantes en vue de la concrétisation des réformes politiques et institutionnelles nécessaires.

Contexte :

À la suite des événements du 24 mai 2021 ayant conduit à la démission du Président de la Transition, Bah N'DAW et de son Premier Ministre, Moctar OUANE, le Colonel Assimi GOÏTA devient le nouveau Chef de l'Etat, Président de la Transition.

Il nomme le 07 juin 2021, Dr Choguel Kokalla MAÏGA, Premier Ministre et un Gouvernement est mis en place le 11 juin 2021 avec notamment la création du Ministère de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les Institutions.

En août 202, le Premier Ministre présente le Plan d'Action du Gouvernement (PAG) comportant quatre (04) axes notamment : le renforcement de la sécurité sur l'ensemble territoire national ; les réformes politiques et institutionnelles ; l'organisation des élections générales ; et la promotion de la bonne gouvernance et adoption d'un pacte de stabilité sociale.

Le Gouvernement évoque la tenue des Assises Nationales de Refondation (ANR) dont l'objectif est de faire l'état de la Nation et d'engager le processus de refondation du Mali.

Dans le cadre des préparatifs, l'exécutif organise les 24, 25 et 26 septembre 2021 à Bamako, les travaux de la Table ronde sur la création de l'Organe Unique de Gestion des Elections (OUGE) et la validation de l'Avant-projet des termes de référence et du chronogramme des Assises Nationales de la Refondation (ANR) à travers les Ministères de la Refondation de l'Etat, de l'Administration territoriale et de la Décentralisation et du Cabinet du ministre délégué, chargé des Réformes politiques et institutionnelles. Toutefois, le chronogramme défini à l'issue de cette table ronde n'avait pas pu être respecté.

Un panel de hautes Personnalités ainsi qu'une Commission Nationale d'Organisation des Assises ont été mis en place pour conduire lesdites Assises.

C'est ainsi que le Panel des Hautes Personnalités pour les Assise Nationales de la Refondation (ANR) ont annoncé des nouvelles dates qui prévoient les Assises du 11 au 30 décembre 2021 sur l'ensemble du territoire national.

Méthodologie de l'observation

L'observation de la COCEM s'appuie sur une méthodologie spécifique qui nécessite un déploiement rigoureux des observateurs afin d'avoir des données fiables, lui permettant de faire une analyse du processus.

Elle s'appuie sur une méthode de remontée par google Forms des données collectées sur le terrain par les observateurs sur la base d'une grille d'observation comportant des questionnaires élaborés.

L'analyse des données recueillies sur le terrain est faite selon le schéma d'observation défini par le Secrétariat exécutif.

Contacts Presse

Drissa TRAORE, Président, +223 70 18 28 77, dtraore@cocem.ml

Andiè A. DARA, Chargé de Communication et de la Plateforme technologique +223 98 82 98 82 adara@cocem.ml

Adresse : Banankabougou SEMA Rue 612 Porte 150 Bamako, BP 1168

Téléphone : (00223) 20283276 E-mail : contact@cocem.ml Site web : www.cocem.ml

Twitter: @MaliCocem Facebook: <https://www.facebook.com/cocemmal> Instagram: malicocem